

mis en ligne le 18 juillet 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 13025 DU 09 JUILLET 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Monsieur LE PUIL Frédéric
3 rue du petit phare

Le 11 juillet 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par monsieur LE PUIL Frédéric 3 rue du petit phare 56260 Larmor-Plage,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe de règlementer le stationnement 3 rue du petit phare.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 11 juillet 2023, de 07h00 à 14h00, l'entreprise est exceptionnellement autorisée à stationner pour la livraison du béton. Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le numéro 3 de la rue du petit phare.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h avant par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P. VALTON**

LE MAIRE,

Patrice VALTON

